

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
VU la Charte de la transition ;
VU la loi organique n°011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;
VU le procès-verbal n° 2014-002/CC/G, du 15 avril 2014 portant constat d'empêchement définitif d'exercer ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Anatole TIENDREBEOGO, Ministre plénipotentiaire de grade exceptionnel à la retraite, est nommé membre du Conseil constitutionnel, en remplacement, et pour achever le mandat de monsieur Salif NEBIE décédé.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 03 avril 2015


Michel KAFANDO

